



Chaîne Vivolta

Cinq conseils pour bien investir dans le vin

Stéphane Pocidalo

Février 2010

De plus en plus d'amateurs souhaitent **investir** dans le **vin** . Mais allier plaisir et rendement n'est pas chose aisée. Voici cinq règles de base à respecter pour vivre de sa passion.

Château Lafite, Romanée-conti, Château Petrus... Ces références mythiques font rêver tous les amateurs de vins... mais également de plus en plus d'investisseurs. En effet, depuis plusieurs années maintenant, de nombreux passionnés se lancent dans le marché du **vin** afin d'allier le plaisir et la rentabilité financière. Néanmoins, lorsqu'on souhaite débiter dans cette sphère relativement fermée, il faut faire preuve de rigueur et de logique. Voici quelques conseils à suivre pour un **investissement** rentable.

Conseil n°1 : investir dans le vin, c'est savoir conserver !

Au moment de se lancer sur le marché du vin, il faut jouer d'un certain budget. Et, si on souhaite spéculer sur des bons crus, il faut savoir optimiser leur conservation ! En effet, pour qu'une bouteille puisse se bonifier avec le temps, il faut disposer d'une cave irréprochable. Pour cela, elle doit disposer d'une température ambiante de 15°C environ, être humide à souhait (le taux doit être de 80% environ), ou encore être obscure. Enfin, la cave doit être préservée des vibrations (d'un métro par exemple) et des odeurs car c'est l'air qui permet au **vin** de bien vieillir.

Conseil n°2 : investir dans le vin, c'est miser sur le Bordeaux !

Lorsqu'on se constitue une cave, il faut réfléchir à son orientation. Et, si l'objectif est clairement de valoriser son capital, il vaut mieux se concentrer sur les **vins** de Bordeaux. En effet, il est plus facile d'**investir** sur des grands crus et des grandes années de **Bordeaux** car ils sont moins rares que les Bourgognes. Ces derniers sont moins produits et sont, de ce fait, réservés à une élite. Qui plus est, lors des ventes aux enchères, 80% des bouteilles vendues proviennent de la région bordelaise.

Par ailleurs, lorsqu'on investit, il faut penser à diversifier son **investissement** . S'il est nécessaire d'acheter des grands crus, il faut aussi miser sur les "seconds crus", des **vins** qui vont se valoriser avec le temps.

Conseil n°3 : investir dans le vin, c'est acheter lors des ventes aux enchères !

Tout au long de l'année, des ventes en salles sont organisées en France. Par exemple, à l'hôtel Drouot de Paris, près d'une vingtaine de ventes de **vins** sont réalisées. C'est un bon moyen de faire quelques bonnes affaires et d'acquérir de bons crus à des prix attractifs. Souvent, ces **vins** ont circulé dans plusieurs caves sans trouver preneurs et les occasions sont réelles. Par ailleurs, sur Internet, un site comme "iDealwine" offre la possibilité de passer des ordres d'achat en ligne. Sous le contrôle d'un commissaire-priseur, qui garantit l'authenticité des vins, les achats peuvent s'effectuer en toute sécurité.

Conseil n°4 : investir dans le vin, c'est revendre au bon moment !

Avec de l'expérience, un bon **investisseur** de **vins** saura identifier le bon moment pour revendre ses produits. Après plusieurs années, il faut que le **vin** atteigne son apogée pour être sûr de faire une belle opération. De plus, il faut s'intéresser de près aux ventes aux enchères pour savoir quels sont les cours du moment. Au préalable, il va de soi qu'il faut connaître la cote des **vins** pour être en mesure d'évaluer un produit. Plusieurs guides de référence existent sur le marché.

Conseil n°5 : investir dans le vin, c'est avant tout se faire plaisir !

Le marché du **vin** n'est pas un monde merveilleux, ni une science exacte. Pour être un bon **investisseur**, il ne faut jamais perdre de vue la notion de plaisir. Ni d'oublier de rester raisonnable car certains millésimes tant souhaités peuvent atteindre des sommes extravagantes et non justifiées. On peut vivre de sa passion avec modération. Et profiter, comme il se doit, de sa cave !